

(N^o 226.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Georges Jean Goodman, employé à l'Administration des chemins de fer de l'État, à Ixelles lez-Bruxelles.

(Voir le n^o 140 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS,

Par requête datée de 1844, le sieur Georges Jean Goodman, natif de Londres, sollicite la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire habite la Belgique ainsi que sa famille, depuis 23 années consécutives; sa mère y est décédée et un frère et une sœur y sont nés. Il est employé à la direction de la régie des chemins de fer Belge.

Les autorités constituées certifient que sa conduite est irréprochable et que son zèle et son activité lui ont concilié l'estime de tous ses chefs; mus par ces considérations, ils émettent un avis favorable sur sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 16 mars dernier, à la majorité de 39 suffrages contre 15.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.